



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour
accomplir certains actes de gestion courante**
**Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Avenant n° 2 à la convention de location du droit de chasse du 18 juillet 2017 entre la Ville de Besançon et l'ACCA de Besançon relative aux forêts communales de Chailluz, Bregille et Planoise (pour une manifestation de l'association Besançon Triathlon le dimanche 12 novembre 2017).

II - Comptabilité

En matière de gestion active de la dette, la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire relève de la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

1) Signature de deux conventions - Contrats de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon par deux conventions en date de novembre 2017, des aides financières sous forme de subventions et de prêts sans intérêts pour les opérations suivantes :

a) Rénovation de la crèche de Montrapon

Une somme de 84 250 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 28 080 € au titre d'une subvention
- 56 170 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 5 617 €. La première de ces annuités sera exigible dans le mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2021.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.00504.20200.

b) Construction et équipement d'une salle polyvalente gérée par la MJC de Palente

Une somme de 172 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 72 000 € au titre d'une subvention
- 100 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 10 000 €. La première de ces annuités sera exigible dans le mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2021.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.007038B.20200.

III - Décisions

- **FIN.17.00.D43 du 13 octobre 2017** : Direction Voirie - Télécommandes de bornes automatiques - Régie de recettes n° 31 - Ajout de nouveaux produits encaissés - Modification de la périodicité d'encaissement des chèques

- **FIN.17.00.D47 du 13 octobre 2017** : Direction Parc Automobile et Logistique - Régie d'avances n° 217 - Ajout d'un moyen de paiement

- **DIV.17.00.D1 du 17 octobre 2017** : Donations au Musée de la Résistance et de la Déportation

- **FIN.17.00.D44 du 20 octobre 2017** : Direction Sécurité et Tranquillité Publique - Régie de recettes n° 45 - Fourrière animale - Refonte de l'organisation de la régie - Création d'un compte DFT.

IV - Contentieux

- **Affaire G. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre de deux requêtes introduites devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 4 octobre 2017.

Par une requête en référé, le requérant demande la suspension de la décision en date du 18 septembre 2017 par laquelle le Maire a rejeté la demande d'inscription aux services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire présentée pour son enfant au titre de l'année scolaire 2017-2018. Il demande également d'enjoindre au Maire de Besançon d'inscrire son enfant à ces services, dans le délai de 24 heures sous astreinte de 500 € à compter de la notification de l'ordonnance. Par ordonnance du 17 octobre 2017, le juge des référés a rejeté cette requête.

Par une requête distincte, le requérant demande l'annulation de la décision du 18 septembre 2017.

V - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Architecture et Bâtiments			
Travaux de remplacement du TGBT au Centre Administratif Municipal	06/09/2017	GOMEZ TECHNOLOGIES 25110 BAUME-LES-DAMES	36 672,65 € HT
Ecole primaire des Bruyères - Remplacement des blocs-portes extérieurs en aluminium	09/10/2017	LOICHOT 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS	35 559 € HT
Maîtrise de l'Energie			
Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la production de froid et chaud Halle du marché et bureaux du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	14/09/2017	IMAGES ET CALCULS 25000 BESANÇON	29 950 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Accord-cadre pour des missions hydrogéologiques de vérification du potentiel géothermique sur aquifère superficiel ou sur champs de sonde	15/09/2017	ICEA 39170 LAVANS-LES-ST-CLAUDE SAFEGE 92000 NANTERRE SCIENCES ENVIRONNEMENT 25000 BESANÇON	75 000 € HT
Mise en œuvre d'une installation solaire thermique à la Résidence Autonomie Huot du CCAS de Besançon	18/09/2017	JURA ENERGIE SOLAIRE 39800 POLIGNY	50 979,76 € HT
Musée des Beaux-Arts			
Restauration des collections archéologiques en pierre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon	02/09/2017	EMMANUEL DESROCHES 69000 LYON	54 000 € HT
Voirie et Déplacements			
Accord-cadre à bons de commande de travaux : inspection et entretien des ouvrages de protection en falaise	15/05/2017	ROC AMENAGEMENT 25210 LE RUSSEY	Sans mini Maxi : 150 000 € HT

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité